

ces probables de pareille modification. Le ministre intérimaire des Finances (l'hon. M. Robb) a parlé comme un président de banque; il a fait un exposé clair et vrai de la situation financière du Canada. Est-il possible d'uniformiser le tarif? Je ne le crois pas. La lutte entre libre-échangistes et protectionnistes est une querelle entre "Petit-boutiens" et "Gros-boutiens". On ne se souvient pas que le Gouvernement ait jamais promis d'inaugurer un régime libre-échangiste au Canada; il s'est engagé à diminuer l'impôt et effectivement il l'a diminué. On ne saurait baisser tous les impôts d'un même coup; mais on a fait un excellent début dans cette voie. L'Angleterre inaugura le libre-échange lorsqu'elle était maîtresse des mers, ayant une grande flotte pour effectuer le déplacement des marchandises que les Iles-Britanniques importaient et exportaient. Voilà qui explique la naissance du régime libre-échangiste en Angleterre. Mais, par contre, les Etats-Unis, après la guerre, ayant un gros excédent de produits qu'ils ne pouvaient pas vendre à l'étranger, ont eu recours au régime protecteur pour en assurer la vente au pays même. La situation des deux pays différerait du tout au tout. Il n'est pas raisonnable de dire que nous devrions adopter tel tarif, que nous devrions abaisser ou relever notre tarif douanier, simplement parce que tel autre pays a tel tarif. Ce qui convient à un pays peut fort bien ne pas convenir à un autre. Les Etats-Unis jouissent d'un climat tropical, semi-tropical et tempéré; ils sont à même de se suffire. Il n'en est pas ainsi du Canada, car nous sommes forcés d'acheter certains produits d'autres pays.

Je vois qu'un de nos honorables collègues a donné avis d'une résolution tendant à abolir la préférence britannique. J'ai lu récemment dans les journaux que le parlement de l'Afrique du Sud avait proposé d'établir un tarif réciproque relativement à la préférence britannique. Ceci signifie que si l'Angleterre met un embargo sur un produit quelconque de l'Afrique du Sud, celle-ci en fera autant à l'égard des produits anglais. C'est logique. Il ne doit pas être question de sentiment en matière douanière et l'Angleterre nous en donne l'exemple. L'honorable député de Queen (M. Mackinnon) s'est plaint, dans son discours, de ce que la Grande-Bretagne avait mis l'embargo sur les pommes de terre venant de l'Amérique septentrionale. On a prétendu que ces pommes de terre n'étaient pas bonnes et propageaient une maladie d'un nom scientifique quelconque. On en avait dit autant du bétail. Certains prétendent que la préférence doit demeurer, même si l'Angleterre interdit l'entrée de nos produits. Or, le traitement devrait être réciproque.

La loi fondamentale de l'économie politique est celle de l'offre et de la demande et c'est notre intérêt de chercher à développer notre commerce extérieur. On parle de protection, mais la protection pour qui? Il est juste de protéger les industries, mais il faut aussi protéger les consommateurs. Certains qualifient la protection de politique nationale. Pour qu'une politique soit nationale, il faut qu'elle soit nationale à tous les points de vue. Nous ne sommes pas les citoyens de l'univers, mais bien du Canada, et nous devons tout envisager du point de vue de notre pays, du point de vue canadien. Il nous faut un esprit canadien et, pour ma part, je suis heureux et fier de dire que je représente une circonscription canadienne-française de la province de Québec.

Je tiens à citer certains passages extraits d'articles publiés dans quelques grands et importants journaux quotidiens d'Ontario durant l'élection de 1917 par le comité de publicité du parti unioniste.

En voici un daté du 15 décembre 1917:

La province de Québec va-t-elle imposer sa volonté au Canada? Cette province qui a dédaigné de faire son devoir envers le pays pendant la guerre, a rendu la conscription nécessaire. Si les Canadiens-français avaient fait leur devoir sous le régime du volontariat, la loi du service militaire de 1917 ne serait pas en vigueur aujourd'hui.

Cet article porte la signature du comité de publicité du parti unioniste. En voici un autre daté aussi du 15 décembre 1917:

Votre vote lundi prochain réélira le gouvernement d'union ou laissera le Canada à la discrétion de Laurier, de Bourassa et de la province de Québec. Si vous êtes un patriote fidèle et sincère, vous voterez pour le candidat unioniste.

Ces articles et beaucoup d'autres encore étaient signés par le comité de publicité du parti unioniste. Il y avait aussi le Comité d'union des citoyens qui a écrit: "Il ne faut pas que la province de Québec gouverne tout le Canada." Ces gens-là ont aussi insinué que la province de Québec avait été achetée avec de l'or allemand. Heureusement, les gens de la province de Québec n'avaient pas perdu la tête et je ne comprends pas pourquoi le parti au pouvoir à l'époque prenait sur lui la responsabilité d'attaquer une grande partie de la population pour garder le pouvoir.

Le Code criminel, édicté par ce Parlement, contient une disposition, l'article 136, qui dit ceci:

Est coupable d'un acte criminel et passible d'un an d'emprisonnement, celui qui publie, de propos délibéré, des nouvelles ou histoires fausses qui font ou sont propres à faire quelque tort ou dommage à des intérêts publics.

Ceux qui écrivaient ainsi des faussetés contre les citoyens patriotes, respectables et dignes de confiance de la province de Québec, allaient